

Implémentation De L'agenda 21 Dans La Commune De Béoumi (Côte D'ivoire) : Réponse À La Lutte Contre La Pauvreté Et Engagement Pour La Sobriété Énergétique

Gnénémon Tuo, Docteur en Sociologie

Université Alassane Ouattara (UAO) de Bouaké, Côte d'Ivoire

Édouard Martial Attioua, Master 2 gestion des territoires et développement local

Le Mans Université, France

Doi:10.19044/esj.2019.v15n35p68

[URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2019.v15n35p68](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2019.v15n35p68)

Résumé

Au niveau de la recherche scientifique, la problématique de l'Agenda 21 Local (A21L) fait l'objet d'un perpétuel renouvellement. Des travaux réalisés dans des disciplines diverses ont apporté leurs contributions à l'évolution de la connaissance dans ce domaine. Cependant, bien que pertinents, ces travaux n'abordent pas la problématique de l'implémentation de l'A21L comme réponse à la lutte contre la pauvreté tout en étant un engagement pour la sobriété énergétique. L'étude vise à analyser le processus institutionnel de mise en œuvre de l'A21L dans la commune de Béoumi. Cette recherche qualitative repose sur des notes d'observations directes, des entretiens semi-structurés et une revue documentaire. Ces entretiens se sont déroulés auprès de structures Administratives, Politiques et communautaires et la population. C'est au total 36 personnes morales ou physiques qui ont été interrogés dans le cadre de cette étude. A partir de la méta-analyse, les résultats de l'étude montrent que les acteurs de la commune de Béoumi mènent des actions de mise en œuvre de certains objectifs de développement durable qui entrent dans le cadre de l'A21L, quand bien même que le programme d'action mis en œuvre ne soit par intitulé ainsi. Cependant, ces actions restent faibles face aux attentes des populations qui sont de plus en plus exigeantes.

Mots clés : Implémentation, Agenda 21, Pauvreté, Sobriété Énergétique

Implementation of Agenda 21 in the Commune of Béoumi (Ivory Coast) : Answer to the Fight Against Poverty and Commitment to Energy Sobriety

Gnénémon Tuo, Docteur en Sociologie

Université Alassane Ouattara (UAO) de Bouaké, Côte d'Ivoire

Édouard Martial Attioua, Master 2 gestion des territoires et développement local

Le Mans Université, France

Abstract

At the level of scientific research, the issue of Agenda 21 Local (A21L) is constantly being renewed. Work in various disciplines has contributed to the evolution of knowledge in this field. However, although relevant, this work does not address the issue of implementing the A21L as a response to the fight against poverty while being a commitment to energy sobriety. The study aims to analyze the institutional process of implementation of the A21L in the commune of Béoumi. This qualitative research is based on direct observation notes, semi-structured interviews and a literature review. These interviews were held with administrative, political and community structures and the population. A total of 36 legal or natural persons were interviewed for this study. As part of the meta-analysis, the results of the study show that the actors of the commune of Béoumi carry out actions to implement certain sustainable development objectives that come within the framework of the A21L, even though the action program implemented is not so named. However, these actions remain weak in the face of the expectations of the populations who are more and more demanding.

Keywords: Implementation, Agenda 21, Poverty, Energy Sobriety

Introduction

Aujourd'hui, les pays du monde dans leur ensemble ont opté pour un développement équitable, de préservation des ressources naturelles, énergétiques et de lutte contre la pauvreté. Ce processus s'amorce en réponse à des situations de crises provoquées par ces changements (Fontan, Klein et Lévesque, 2003), mais il est aussi propice à l'émergence de nouveaux modèles, à des innovations sociales porteuses de nouveaux référentiels

d'action (Klein et Harrisson, 2007 ; Moulaert et al., 2013 ; Klein, Laville et Moulaert, 2014). Les pays Africains et en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne envisagent un développement harmonieux de leurs États en vue d'atteindre l'émergence dans un avenir tout proche. Le gouvernement ivoirien à travers son Plan National de Développement (PND) envisage de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent en 2020. Ce qui passe par la réalisation de projets qui, dans leur mise en œuvre ne sont pas sans conséquences négatives sur les ressources du milieu naturel et sur les ressources énergétiques. La question de recherche ici, c'est comment se fait le processus de mise en œuvre de l'Agenda 21 Local dans la commune de Béoumi ?

L'Agenda 21 est issu d'une démarche internationale pour articuler le développement durable dans les nations au travers d'un plan d'action. L'A21L est sa formulation pour le mettre en œuvre au sein des collectivités locales sous toutes ses formes tels un quartier, une municipalité locale, une région et même un regroupement d'entités locales (Gagnon, 2007). Selon le territoire visé, la démarche doit être modulée et ses résultats vont varier (IBID). Elle ne cible donc pas les municipalités locales, mais les interpelle expressément.

L'Agenda 21 est un guide de mise en œuvre du développement durable adopté à la conférence de Rio en 1992 et dont l'engagement pour l'appliquer a été réaffirmé en 2012. C'est un guide d'actions concrètes, propice au développement des communautés locales comme Béoumi, une commune située dans le centre de la Côte d'Ivoire. L'étude présente dans un premier temps les orientations et les visions du conseil municipal de Béoumi pour la promotion de la lutte contre la pauvreté et de la sobriété énergétique et dans un second temps les forces, faiblesses, menaces et opportunités pour le déploiement de l'A21L dans la commune de Béoumi.

Orientations Et Visions Du Conseil Municipal De Béoumi Pour La Promotion De La Lutte Contre La Pauvreté Et De La Sobriété Énergétique

Creation De Richesses Et Developpement De L'economie Locale

Vision de la municipalité de Béoumi par rapport à l'agenda 21L

La vision de la municipalité de Béoumi s'inscrit dans la vision générale du Conseil Régional du Gbèkè qui intitulée comme suit : « Ensemble pour le développement de Gbèkè ». Il se résume en un appel à l'union, à l'unité, et à la solidarité des filles et fils de la région, en vue d'impulser le développement au bénéfice des populations.

Le Conseil Régional ambitionne :

- l'amélioration des conditions de vie des populations en zone rurale en mettant l'accent sur l'électrification, l'adduction d'eau potable, la construction d'écoles, de centres de santé et l'amélioration du plateau technique des hôpitaux généraux de la région ;

- la création d’emplois pour la jeunesse en soutenant l’initiative du Gouvernement, en faisant appel à des investisseurs privés ou étrangers ;
- la relance du tissu économique ;
- l’amélioration et développement des infrastructures économiques par : la restauration du tissu industriel ; la création d’un port sec à Bouaké ; la création d’une zone franche ; la réhabilitation et l’extension du réseau routier ; l’aménagement des pistes rurales et la construction des ouvrages de franchissement, etc.

Comme indiqué plus haut, la vision de la municipalité de Béoumi n’est pas en marge de celle du Conseil Régional. Cependant, elle a des particularités qui sont développées dans les parties qui suivantes.

Agro-industrie et industrie minière, transformation et conservation des produits agricoles

Depuis la crise socio-politique de 2002, la commune de Béoumi n’a aucune unité agro-industrielle ou industrielle minière. Au niveau de l’industrie minière, les prospections menées par quelques promoteurs de cette activité ont été abandonnées, du fait de la dernière crise politique et militaire de 2010.

Pour ce qui concerne l’agro-industrie, des actions sont initiées par la Société de Culture Bananière (SCB) qui a d’ailleurs présenté son projet au dernier conseil municipal du 16 juin 2018. En effet, lors de ce conseil municipal, les informations communiquées par le représentant la SCB a indiqué qu’il est projeté un ensemble d’activités agro-industrielles et pastorales. Ce projet vise à implanter la première ferme polyculture et d’élevage bio sur une superficie totale de 2500 ha. L’alimentation en énergie de ce complexe sera basée sur un système autonome dont les détails n’ont pas été fournis pour le moment. À terme, ce projet permettra d’offrir 3 000 emplois aux jeunes dans la commune de Béoumi. Le tableau suivant indique les différentes activités qui seront réalisées sur l’espace des 2500 ha.

Tableau 1 : Aperçu des activités qui seront menées par la SCB

N°	Culture/élevage	Superficie/nombre de tête	Actions sociales
1	Banane dessert	1000 ha -	Construction d’école ;
-			Construction de logements ;
-			Construction de centre de santé ;
-			Transport.
2	Ananas	100 ha	
3	Cacao	150 ha	
4	Bovin/ovin	500 têtes	

Source : Tableau élaboré en fonction des informations recueillies auprès du Secrétaire Générale de la Mairie de Béoumi

Il faut indiquer que ce projet de la SCB est en cohérence avec l’objectif général 1 du rapport de l’étude nationale prospective ‘‘Côte d’Ivoire 2040’’ qui vise à

faire de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2040, une puissance industrielle bâtie sur une puissance éducative (Côte d'Ivoire, Janvier 2016).

Indépendamment à cette activité de ferme et d'élevage bio, le Centre National Ovin (CNO) qui a longtemps servi à l'élevage de mouton est en réhabilitation et pourra aussi offrir des emplois pour les jeunes de la commune.

Transformation et conservation des produits agricoles

Les unités de transformation et de conservation des produits agricoles dans la commune de Béoumi sont essentiellement artisanales et traditionnelles. En effet, l'enquête de terrain a permis de constater que les produits agricoles sont séchés au soleil. Ainsi, les produits issus de l'anacarde ou du cacao sont séchés au soleil pour améliorer leur condition de conservation. En dehors du séchage, des décortiqueuses artisanales sont utilisées pour le riz et l'arachide. En outre, en vue d'assurer la transformation du manioc en « attiéké », les femmes se servent de broyeuses à motricité humaine.

D'autres actions en vue de la conservation et la transformation des produits agricoles sont attendues ou envisagées par la commune. En effet, selon le Secrétaire général, des partenaires privés ont déjà approché les autorités communales en vue de leur future installation. Ces partenaires comptent implanter des usines de transformation du manioc ou de semi-transformation d'anacarde. Pour ce qui concerne le manioc les prospections ont été faites et la mise en œuvre du projet est attendu par les populations.

Les Activités Génératrices de Revenus (AGR)

Au vu de l'absence d'unité industrielle à forte demande de main d'œuvre locale, les populations s'adonnent à des activités agricoles, de pêche ou de commercialisation de ces produits, à des activités artisanales ou de restauration et au transport. En vue d'encourager les populations à s'adonner à une AGR, la municipalité :

- envisage la création de pépinières d'anacarde dont les plants seront distribués afin de contribuer à l'augmentation de la production ;
- envisage la distribution d'équipements de pêche aux jeunes qui s'y adonnent, ainsi que leur formation aux techniques de pêche ;
- envisage la redynamisation des associations de jeunes et femmes ;
- distribue des bons d'auto-école pour l'obtention de permis de conduire qui permettront à la jeunesse de s'intéresser au transport.

Sauvegarde Du Milieu Naturel Versus Pressions Anthropiques

Mode de gestion des ressources naturelles

Dans la forme, les ressources naturelles sont gérées par les démembrements de l'autorité gouvernementale, notamment les services des

eaux et forêts. Cependant sur le terrain, il est ressenti une forte emprise des populations locales sur ces ressources. Plusieurs acteurs à l'instar du mode de gestion des ressources naturelles en Afrique de l'ouest disposent des droits d'accès, de prélèvement, de gestion, d'exclusion et même du droit d'aliénation, sur l'ensemble des terres du village (Alexis Gonin, 2017). En effet, selon les informations recueillis, l'exploitation des cours d'eau et des ressources qui s'y trouvent était préalablement régulée par les populations des villages de la commune. Ainsi, les activités de pêche sur les cours d'eau étaient interdites pendant des périodes ciblées de l'année car, elles coïncidaient avec des moments dédiés à des rites (vénération des mânes à travers des libations et sacrifices afin de disposer d'abondantes captures). Ce qui était pour les populations un moyen d'entretenir des relations culturelles et de fraternité entre pêcheurs mais, permettait également aux ressources à l'intérieur des cours d'eau de se reproduire afin que les stocks soient renouvelés. En outre, les différents villages ont au moins un « bois sacré » (zone renfermant une végétation arborée et dédiée à la conservation des équipements de rituel de sortie de masques ou servant de site d'enterrement des nobles). Selon le guide sectoriel de bonnes pratiques en matière de Développement Durable, ces pratiques concourent à la conservation et à la préservation des espèces végétales et animales, contribuant ainsi au maintien de microclimats. Ce qui contribue à gérer de façon durable les ressources naturelles de la commune.

Gestion du cadre de vie et des équipements communautaires

La gestion du cadre de vie est assurée par la commune à travers de faibles moyens (un camion de ramassage). Ainsi, les rues restent insalubres et la collecte des déchets ménagers est encore problématique dans la commune. En effet, bien que les communes aient pour prérogative la gestion du cadre de vie et l'environnement, les déchets communaux sont gérés par les entités décentralisées des services du Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité. Pour ce faire, les déchets ménagers sont collectés, assemblés dans les 10 centres de groupage pour y être ensuite évacués par le prestataire retenu par le Ministère de l'Assainissement. Les déchets ménagers jonchent la plupart du temps les rives des cours d'eau ou de leurs affluents. Des actions initiées par la municipalité comme le « concours du quartier le plus propre de la commune » ont été abandonnées faute de moyens. Actuellement, au vu de l'état d'insalubrité des rues, les responsables communaux envisagent un nettoyage journalier dans un premier temps et dans un deuxième temps reprendre les activités de sensibilisation et de concours de propreté. L'image suivante est l'un des 10 points de regroupage de la ville de Béoumi.



Planche 1 : Vue d'un point de groupage d'ordures ménagères
Source : ATTIOUA, E.M. (2018)

Les équipements communautaires bénéficient d'entretien réalisés à partir des ressources expressément allouées à des constructions ou ouvrages ciblés. Ainsi, chaque année comme indiqué plus haut, des entretiens ou réhabilitation d'équipements communautaires sont initiés par la commune.

Usage du terroir, urbanisation et gestion du foncier

Selon Secrétaire Général de la Mairie de Béoumi : « la commune et sa périphérie est sujette à une forte demande de terrain, en témoigne la requête d'acquisition de 2500 ha de la SCB. À cela s'ajoutent les demandes adressées à la municipalité par les services bancaires et les compagnies de distribution et de commercialisation ou de station-service. Cette situation favorise l'accélération du morcellement et la vente de parcelles villageoises. Les lotissements sont faits au gré des acquéreurs, au mépris du schéma directeur local et sans envisager les ilots ou les regroupements. La zone urbaine ayant rattrapé les villages, les terres de cultures sont loties et remplacées par des terrains nus ou des habitats ».

Sur le terrain, le foncier est géré aussi bien par les autorités communales et les responsables des villages et chefs terriens.

En effet, une fois les négociations d'acquisition de parcelle avec le propriétaire sont finalisées et après consultation du ministère de la construction, les documents administratifs sont établis par la mairie. La municipalité n'a donc qu'un rôle purement administratif dans la gestion du foncier. Cette situation à terme pourrait contribuer à réduire les zones de cultures à proximité des espaces urbains entraînant ainsi une perte de revenu pour une certaine frange de la population dont les activités reposent sur l'agriculture.

Gestion des ressources en eau et développement des systèmes d'assainissement

La gestion des ressources en eau est de la compétence des services des eaux et forêts présents dans la commune. Les usages et les prélèvements sont en principe régulés par ces démembrements de l'État ivoirien.

Pour ce qui est du développement des systèmes d'assainissement, la commune de Béoumi ne disposant pas de réseau collectif de drainage des eaux usées, les populations se tournent vers les fosses septiques pour les quartiers résidentiels ou vers les fosses ou des puits perdus pour les autres quartiers. Pour se faire, la municipalité prévoit dans l'espoir d'obtenir une subvention de l'État et l'accompagnement des partenaires privés de canaliser les eaux usées comme elle l'a fait pour les eaux pluviales à travers la construction de caniveaux.

Lutte contre la déforestation et les feux de brousse

La déforestation et les feux de brousse sont des phénomènes observables dans la zone de la commune de Béoumi. Les informations reçues font état de prélèvement de bois pour la confection de planche en vue de leur vente aux menuisiers ou pour la réalisation de combustibles, dédiés à la préparation dans les cuisines des ménages.

Les feux de brousses d'origine anthropique comme l'ont indiqué Konaté et Kampmann (2010) sont à caractère culturel en pays Baoulé. « La fumée qui se dégage annonce le temps de préparer des champs aux semailles aux agriculteurs ». Les feux de brousses sont donc inscrits dans la culture du peuple autochtone de la commune de Béoumi. En outre, les périodes sèches exposent la zone à des feux de brousse qui sont inclus dans la tradition locale.

En vue de lutter contre ces phénomènes, la municipalité a initié des campagnes de sensibilisation et mis en place des comités de veilles mais, le suivi n'a pu être assuré. Aujourd'hui, en dehors des feux de brousse d'origine humaine qui semblent avoir été réduits, les arbres continuent d'être coupés et transformés en charbon de bois. L'image suivante présente des sacs de charbon à base de bois.

Planche 2 : Vue de sacs de charbon sur les installations d'un vendeur de charbon de bois



Source : Image issue de l'enquête de terrain, E.M. ATTIOUA, juillet 2018

**Valorisation Du Patrimoine Naturel Et Economie Des Ressources
Aménagement des zones d'intérêt écologique**

Selon le responsable des services techniques de la mairie de Béoumi : « la municipalité a entamé un processus d'identification des zones d'intérêt écologiques en collaboration avec les services des eaux et forêts et compte procéder à leur aménagement en vue de leur préservation. La forêt sacrée de Béoumi, dans la zone urbaine, a déjà fait l'objet d'une attention particulière en ce sens ».

Valorisation des aménités environnementales

A Béoumi environnementales sont diverses. En exemple, le centre géographique de la Côte d'Ivoire qui se trouve entre le lycée Moderne de Béoumi et le village de Kongonoussou. Ce site reste encore méconnu du grand public ivoirien. Outre ce site, il y a la montagne sacrée de Adjehansi, la forêt sacrée (Linguêbossou) de Béoumi, les singes de la forêt sacrée de Zèdè-kan, etc.

Aujourd'hui, sources économiques potentielles pour la commune de Béoumi, la Municipalité essaie au mieux la valorisation de certains sites comme le centre géographique de la Côte d'Ivoire.

Les actions de protection, de prévention, de réparation et de mise ne valeur par la municipalité, à côté de leur justification environnementales en soi, favorisent la qualité d'accueil, notamment en termes d'économie résidentielle, d'images et de vie des bassins d'emploi et des pôles urbains et touristiques.

Selon Mollard et Al., (2014), il existe un lien entre la qualité de l'environnement et la valorisation économique des aménités qui est cependant mal connu.

Pour eux, la valorisation des aménités environnementale sur un territoire passe nécessairement par le développement d'une activité économique de proximité.

On pourrait voir ainsi se développer des centres d'hébergement ou hôtels et même des activités commerciales proposant des produits du terroir aux touristes et visiteurs venus profiter des sources d'agrément fournies par les aménités environnementales. Cependant, ces auteurs posent deux conditions pour que le développement territorial passe du potentiel au réel :

- les aménités du territoire sont attractives, réputées et appréciées (note hédonique favorable) ;
- ce territoire est bien délimité (« dedans » et « dehors »), sa lisibilité et son identité sont claires.

Durant la période coloniale, les bords du Bandama dans la commune, étaient beaucoup prisés au vu du bien-être, au sens du courant arcadien, que pouvait procurer la fréquentation de ces lieux. Aujourd'hui, les aménités environnementales dans la commune de Béoumi semblent coïncider avec les curiosités touristiques et/ou sacrées. Selon la responsable du service culturel et promotion humaine de la Mairie de Béoumi : « les abords des sites naturels touristiques et/ou sacrées de la commune de Béoumi procurent une sensation de bien-être. Malgré le fort potentiel dont dispose la commune, les actions de valorisation sont encore faibles. Le service culturel et de promotion humaine en ait conscient et s'y attèle. Ainsi, ce service a pris attache avec la chefferie du village de Zèdèkan (village renfermant des singes sacrés) pour les questions afférentes ».

Alternatives face à l'usage du bois énergie

Selon le document de la Stratégie Nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire, le bois énergie est la principale source d'énergie domestique. En effet, ce document citant le CEREEC (2014) indique qu'environ 90% des ménages utilisent du bois de chauffe ou du charbon de bois. Le milieu rural est encore plus marqué par cette utilisation essentiellement orientée vers le bois de chauffe (95% de la consommation).

Cette forte dépendance vis-à-vis des combustibles ligneux (bois de feu, charbon de bois et déchets végétaux), se traduit par la fragilisation des écosystèmes forestiers et la dégradation des terres.

Les alternatives face à l'usage du bois énergie, au niveau national comme dans la commune de Béoumi ne sont pas clairement définies. Le domaine de l'électrification demeure l'option de concentration de la politique énergétique au niveau national. Cette orientation semble rejaillir au niveau local et s'appliquer à la commune de Béoumi. En effet, l'électrification des quartiers et villages de la commune de Béoumi est envisagée par la municipalité. Depuis quelques mois, plusieurs villages de la commune sont inscrits dans le Projet de Transport, de Distribution et d'Accès à l'Electricité (PTDAE). C'est un projet qui va permettre de garantir le droit à l'électricité de chaque citoyen et d'améliorer les conditions et la qualité de vie des

populations vivant en milieu rural. Elle vise à réduire l'usage des luminaires et équipements consommant des énergies fossiles et des moyens semblables liés au manque d'électricité dans certaines localités.

En dehors de cette énergie fournie par l'électricité, les possibilités offertes par l'éolien ou le solaire sont encore au stade de projet. Bien que, le bois énergie soit la principale source d'énergie des ménages et malgré l'engagement à l'initiative Énergie durable pour tous (SE4ALL), aucune politique nationale en matière d'énergie renouvelable et d'énergie domestique de cuisson n'existe, hormis les politiques de subventions du gaz butane. Ainsi, la seule alternative qui se présente face au bois énergie est l'usage du butane.

Forces, Faiblesses, Menaces Et Opportunités Pour Le Déploiement De L'A21L Dans La Commune De Béoumi.

Forces pour un déploiement réussi de l'A21L

Comme indiqué plus haut, l'Agenda 21 est issu d'une démarche internationale pour articuler le développement durable dans les nations au travers d'un plan d'action. L'A21L est la formulation du développement durable pour le mettre en œuvre au sein des collectivités locales sous toutes ses formes tels un quartier, une municipalité locale, une région et même un regroupement d'entités locales (Gagnon, 2007). Selon le territoire visé, la démarche doit être modulée et ses résultats vont varier (Gagnon, 2007). Les forces internes et les opportunités peuvent aussi varier selon le territoire.

Dans la municipalité de Béoumi, les forces internes servent et serviront à appuyer ou catalyser la démarche par leurs effets positifs. Quant aux faiblesses internes et menaces externes, elles peuvent être transformées en opportunités, diminuées ou surmontées. D'ailleurs, certaines peuvent être transformées en opportunités ou force si la stratégie d'action est appropriée.

La commune de Béoumi possède des forces qui peuvent être mises à profit pour faciliter la Démarche Intégrée de Développement Durable (DIDD). Sans être un inventaire exhaustif, les forces de la commune de Béoumi sont :

- L'activité agricole qui comprend les cultures de rente et les cultures vivrières ;
- Le fleuve du Bandama pour le développement de la pêche ;
- Leader à l'interne ; « porteurs de chapeau » (plusieurs hommes ou acteurs politiques sont issus du département de Béoumi) ;
- Connaissance du territoire et des acteurs (tous les acteurs sont conscients du potentiel économique de la commune et on un ensemble cohérent d'objectifs) ;
- Réseau d'échange avec les acteurs comme les municipalités voisines (en exemple : la construction du pont de Béoumi reliant Béoumi à Séguéla qui constitue aujourd'hui un véritable pôle économique).

Faiblesses constatées et menaces observées

A Béoumi, les faiblesses résident dans la lenteur du processus de mise en œuvre de l'A21L et dans les difficultés de l'appel à l'union des filles et fils de la commune pour un développement durable de cette commune. Quant aux menaces, elles se résument aux tensions communautaires entre autochtones eux-mêmes et entre les autochtones et allogènes.

Selon le diagnostic réalisé en 2011 dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), les faiblesses et les menaces en matière de mise en œuvre du développement durable portent sur :

- l'insuffisance de la mobilisation du corps social ;
- le développement durable apparaissant comme un slogan, sans réalité concrète ;
- la réticence des PME et PMI à s'engager dans des démarches de développement durable ;
- le déficit d'information sur le développement durable ;
- insuffisance de synergie au niveau des politiques et stratégies sectorielles ;
- insuffisance d'outils pour la prise en compte du Développement Durable dans les politiques et les projets publics ;
- l'insuffisance de l'engagement des collectivités locales dans la démarche du développement durable ;
- la fragilité de la cohésion sociale ivoirienne.

La commune de Béoumi n'est pas en marge de cette stratégie nationale. L'étude a relevé spécifiquement à Béoumi les faiblesses et les menaces (externes et internes) décrites ci-dessous.

Facteurs externes

Dysfonctionnement du mécanisme de transfert de compétence

Selon le Secrétaire Général de la municipalité, le transfert de compétence reste l'épineux problème dans la gestion des affaires communales. Ce dysfonctionnement du mécanisme de transfert des compétences est confirmé par Amichia (2014) qui l'exprime en ces mots : « la centralisation reste fortement présente ». Le principe de subsidiarité n'est pas appliqué et toujours selon lui, « l'ensemble des élus locaux ivoiriens reconnaît que la décentralisation doit s'inscrire dans une nouvelle dynamique d'efficacité, de subsidiarité, de délégations et de financements innovants ». Pour se faire, cette situation de dépendance vis-à-vis de l'autorité centrale « freine la réalisation à temps des opérations municipales, à cause de l'unicité des caisses de l'État et des collectivités ». Quelques dysfonctionnements du mécanisme de transfert de compétence constituent un obstacle à la réalisation des projets de développement locaux.

Fragilité de la cohésion sociale

Depuis le déclenchement de la crise politico-économique et sociale de 1998 et ses corollaires de 2002 et 2010, la cohésion sociale est en proie à de nombreux tumultes. Les nouvelles tensions sociopolitiques et sécuritaires à l'approche des élections présidentielles de 2020 dont il est fait cas dans le dernier rapport de la Banque mondiale sur la Côte d'Ivoire pourrait constituer une menace ou frein pour le Développement Durable de la Commune de Béoumi.

Facteurs internes

Faiblesse des capacités des acteurs

L'évaluation des capacités des collectivités territoriales décentralisées en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs du PND 2016-2020, réalisée en 2017 par le Secrétaire National au Renforcement des Capacités (SNRC) a permis de diagnostiquer les problèmes de développement de ces entités. Ainsi, l'évaluation faite semble révéler une faiblesse des capacités des acteurs au niveau des collectivités territoriales.

Manque de volonté politique

Les élus locaux ont cette tendance à être dubitatif ou hésitant quant à l'engagement dans les plans de développement sur le long terme. En outre, les élus attendant beaucoup de l'État, se mettent dans une logique attentiste dans l'espoir que le Gouvernement le fera à leur place et se réfugient derrière le prétexte d'insuffisance de moyens.

Conflits d'intérêts

Selon la responsable du service culturel de la municipalité : « la commune de Béoumi est en proie à des divergences de points de vue entre les cadres de la localité. Cela se dépeint très souvent sur les projets qui y sont initiés. Il n'est pas rare dans cette commune d'assister à un boycott des activités ou de projets d'intérêt commun ». Le Secrétaire Général de la municipalité ajoute : « la commune de Béoumi regorge un potentiel important de cadres qui sont opposés politiquement et, chacun défend ses intérêts politique en lieu et place des intérêts généraux de la commune ». Ce désaccord dans les faits et gestes des cadres ralentit le développement harmonieux de cette commune qui regorges certaines potentialités qui, bien valorisées, peuvent faire de la commune de Béoumi un véritable centre d'attraction touristique et économique. Par la même occasion, Béoumi pourrait retrouver sa place de grand carrefour d'échanges entre plusieurs régions du pays.

Options et opportunités pour un déploiement réussi Au niveau international

Le développement durable s'est inscrit dans les orientations politiques nationales et internationales depuis le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Dès lors, les collectivités territoriales sont appelées à mettre en place un programme Agenda 21 à leur échelle, appelé Agenda 21 local. Ce plan d'action est destiné à intégrer les principes du développement durable, en respectant des conditions telles que la participation et la transversalité.

Au niveau international, la promotion des objectifs du Développement durable est encouragée. Ainsi, on assiste à une forte mobilisation de la communauté internationale en faveur des actions visant à promouvoir le Développement Durable. Par ailleurs, plusieurs retours d'expérience montrent que de nombreuses démarches en faveur de l'A21 n'atteignent pas leurs objectifs, voire sont abandonnées, suite à un manque d'implication des parties prenantes. Au vu de cette situation, les acteurs de Béoumi devraient prôner l'union et l'implication de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre l'A21L. Dans la même perspective, il est nécessaire pour ces acteurs d'établir une stratégie d'animation territoriale pour favoriser et pérenniser la mobilisation des parties prenantes dans leur démarche de l'A21L.

Partenaires multilatéraux et institutionnels

Les partenaires multilatéraux et intentionnels internationaux (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement (BAD), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Agence Française de Développement (AFD), ONU-HABITAT, etc.) sont disposés à accompagner techniquement les initiatives de Développement Durables et dans le cadre de leur coopération avec les pays en développement, apportent leur appui financier pour la réalisation de projets locaux de développement.

A Béoumi, l'étude a montré que l'initiative d'approche des partenaires multilatéraux et internationaux ne manque pas. Cependant, elle n'est pas soutenue par l'ensemble des acteurs qui ont une divergence d'opinions politique. L'union des acteurs de Béoumi devrait alors permettre de développer des stratégies d'approches de ces partenaires multilatéraux afin de bénéficier de leur disponibilité à accompagner l'initiative de développement durable de la commune.

Coopération décentralisée

La coopération décentralisée se présente comme une opportunité pour tisser des partenariats et échanges avec l'extérieur afin de bénéficier d'assistance technique et de conseil mais également d'appui financier et matériel.

Au niveau national

Engagement du gouvernement ivoirien

Le Gouvernement Ivoirien à travers l'établissement d'un cadre juridique et institutionnel, ainsi que le PND donne un signal fort en vue de la promotion du Développement Durable. En effet, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre des politiques sectorielles et locales publiques qui intègrent les Objectifs du Développement Durable (ODD) et cela en cohérence avec le PND. Cet engagement se ressentira au niveau local par le réaménagement des plans régionaux et communaux de développement en intégrant les ODD. Cela, en vue d'améliorer le cadre de gouvernance locale et le ciblage des interventions en faveur des couches les plus défavorisées. Pour se faire, le Gouvernement a aligné les priorités de développement national sur les ODD, telles que présentées dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Priorités de développement national alignées sur les ODD

Objectifs de Développement Durable (ODD) 2016-2030	Plan National de Développement (PND) 2016-2020
ODD 11 : Villes et communautés durables ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Axe Stratégique 1 : Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance
ODD 1 : Pas de pauvreté ODD 2 : Faim "zéro" ODD 3 : Bonne santé et bien-être ODD 4 : Éducation de qualité ODD 5 : Égalité entre les sexes ODD 14 : Vie aquatique	Axe Stratégique 2 : Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social
ODD 8 : Travail décent et croissance économique ODD 12 : Consommation et production responsables	Axe Stratégique 3 : Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation
ODD 6 : Eau propre et assainissement ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures ODD 13 : Lutte contre le changement climatique ODD 15 : Vie terrestre	Axe Stratégique 4 : Développement des Infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et préservation de l'environnement
ODD 10 : Inégalité réduite ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Axe Stratégique 5 : Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale

Source : PND 2016-2020.

Aussi, le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) est la traduction nationale de l'A21 adopté à Rio en 1992, a été conçu dans le souci

d'une mise en cohérence et d'une harmonisation de ses objectifs avec ceux des politiques sectorielles et les priorités du développement national inventoriées dans le livre Blanc. Ce livre est le résultat de consultations de toutes les parties prenantes, notamment au niveau de toutes les Régions du pays qui a abouti à l'élaboration du PNAE.

L'une des priorités de la commune de Béoumi qui est inscrite dans ce livre Blanc, était la construction du pont de Béoumi reliant Béoumi à Séguéla et qui allait constituer un véritable pôle économique pour tout le département de Béoumi. Aujourd'hui, la construction de ce pont est une réalité. Les deux départements sont reliés pour le bonheur des deux populations.

Initiatives des faitières

En Côte d'Ivoire, les principales faitières organisant les collectivités territoriales sont l'Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI). Le regroupement au sein de ces structures est une opportunité pour les communes dans la mesure où elles envisagent constituer une force selon Amichia (2014) :

- lever le préalable de la planification locale à travers des plans stratégiques locaux de développement ;
- constituer une force de proposition auprès de l'État et mobiliser les partenaires techniques et financiers à la réalisation de programmes de développement ;
- intégrer obligatoirement les principes de bonne gouvernance dans la gestion des collectivités, car les élus doivent avoir de la recevabilité vis-à-vis des populations ;
- échanger sur les bonnes pratiques et bons procédés ;
- mutualiser les ressources, dans le cadre de l'intercommunalité ;
- intégrer le genre dans les politiques locales ;
- mobiliser à travers la coopération décentralisée, des ressources additionnelles pour le financement de projets innovants et créateurs d'emplois durables ;
- favoriser et consolider la réconciliation qui est un gage à tout développement ;
- mettre en place des mécanismes de participation citoyenne qui favorise l'équité et la justice ;
- développer des politiques de délégation de services publiques.

Dans la municipalité de Béoumi de façon particulière, les opportunités externes serviront à appuyer ou catalyser la démarche par leurs effets positifs. Béoumi a aujourd'hui, des opportunités qui peuvent être mises à profit pour faciliter la Démarche Intégrée de Développement Durable (DIDD). L'étude montre que les opportunités de la commune de Béoumi sont les suivantes :

- Réseau d'échange entre les acteurs ;

- Le fleuve Bandama pour le développement de la pêche ;
- La construction du pont de Béoumi reliant Béoumi à Séguéla constitue aujourd'hui un véritable pôle économique ;
- Disponibilité de la main d'œuvre ;
- Connaissance du territoire et des acteurs ;
- Expertise de certains acteurs ;
- Volonté et désir de changement, d'améliorer la situation ou d'éviter sa détérioration par certains acteurs ;
- Paysages et milieux naturels ;
- Sollicitation de la localité par des investisseurs privés ;
- Ressources naturelles présentes ;
- Culture ;
- Les partenaires multilatéraux et intentionnels internationaux ;
- Coopération décentralisée ;
- Engagement du gouvernement ivoirien ;

Appuis techniques, sensibilisations et formations

En termes d'appuis techniques, sensibilisations et formations, le CNDD se présente comme le partenaire idéal qui accompagne les communes dans le processus de promotion du Développement Durable. En effet, les échanges avec les responsables de cette structure étatique ont permis de constater que les communes peuvent bénéficier d'appuis techniques, de sensibilisations et de formations dans le cadre de la promotion du Développement Durable au niveau local. Ainsi, les communes de Port-Bouët, Grand-Bassam, San Pedro et Cocody ont déjà bénéficié de l'appui de la CNDD dans le cadre de l'élaboration de leurs A21L respectifs. En outre, le guide méthodologique des A21L sera bientôt publié. En dehors de ces appuis, des ateliers de formation et documents guides sont régulièrement fournis ou organisés par la CNDD.

En vue de renforcer les capacités des collectivités territoriales de Côte d'Ivoire, le Secrétaire National au Renforcement des Capacités (SNRC) a réalisé une étude portant sur le diagnostic des problèmes de développement des collectivités territoriales en vue d'apporter des solutions adéquates à travers la définition d'un programme de Renforcement des capacités destiné aux Régions et Communes. Cela dans le but de permettre entre autres à l'agent ou cadre territorial de :

- connaître la vision de développement de la collectivité et se l'approprier ;
- connaître et contribuer à la mise en œuvre effective du Plan Stratégique de Développement de la Collectivité.

Ainsi, pour assurer un développement durable et inclusif local, le SNRC a décidé de faire du renforcement des capacités des Collectivités territoriales à

travers les acteurs du développement local (élus, administration déconcentrée, société civile, coopératives), un axe prioritaire.

Conclusion

Un engagement véritable dans la mise en œuvre d'un A21L serait pour Béoumi un moyen efficace de planification de la lutte contre la pauvreté et la sobriété énergétique à travers l'implication des différents acteurs locaux. L'atteinte de cet objectif doit passer par l'organisation d'un diagnostic communal participatif. L'environnement national et international offre d'importantes opportunités à saisir pour réussir cette démarche.

Cette étude dans la commune de Béoumi a aussi permis de constater sur le terrain que la commune mène des actions de mise en œuvre de certains objectifs de développement qui entrent dans le cadre de l'A21L, quand bien même que le programme d'action ne soit par intitulé ainsi.

Par ailleurs, son initiation semble se heurter à une méconnaissance des dispositions en vigueur et à la forte centralisation du pouvoir de gestion des entités décentralisées. Cette situation de manque d'autonomie longtemps critiquée par les élus locaux constituerait le handicap majeur du déploiement des agendas 21 au niveau local. Mais pourquoi se réfugier derrière ce manque d'autonomie quand malgré tout, la commune parvient à mettre en œuvre certains projets souvent sur le long terme ? La raison pourrait être le manque de volonté et d'engagement des élus locaux avec à leur tête le maire. En effet, un projet quel qu'il soit ne saurait se mettre en place si la mairie n'y accorde aucun intérêt. Cependant, l'intérêt peut être suscité par une meilleure compréhension des enjeux d'un projet.

D'autre part, la municipalité ne saurait initier un projet d'A21L au détriment du contribuable. Ici, faut-il encore que le contribuable soit suffisamment imprégné du projet de société dans lequel il s'engage.

Il s'agit donc pour assurer la mise en œuvre effective d'un A21L à Béoumi, en vue de permettre son développement harmonieux, de rassembler toutes les forces vives de la commune et de suivre les recommandations suivantes :

- renforcer les capacités des acteurs politique locaux ;
- rendre fonctionnel les Comités de Développement Durable ;
- engager la commune dans une perspective clairement définie d'A21L
- assister techniquement la commune de Béoumi ;
- initier les Partenariats Public-Privés (PPP) en faveur des actions de lutte contre la pauvreté et de sobriété énergétique.

ERU (2018) propose :

- l'intégration de la participation citoyenne ;
- plus de soutien aux initiatives citoyennes ;
- des pratiques de bonne gouvernance au niveau de l'administration.

Pour sortir de sa ruralité, la commune devra faire face à de nombreux défis tels que le traitement des eaux usées, la gestion et la transformation des déchets, la maîtrise de l'urbanisation et des installations industrielles, la réduction des inégalités, la disponibilité d'emplois locaux, etc. Sen (1987) propose une analyse in fine des capacités à développer par les acteurs, mais aussi des contextes nécessaires à leur mise en œuvre. Sen me en avant qu'il ne suffit pas que chaque acteur acquière une capacité. Il faut ainsi pouvoir transformer les conditions de l'environnement institutionnel et social afin de pouvoir mettre en œuvre ces capacités, et ce dans la mesure où un environnement institutionnel basé sur des apports sociaux et de production inéquitables ne peut que reproduire, voire accroître les inégalités et donc la pauvreté d'une partie des citoyens. Il devient donc nécessaire d'influencer les structures institutionnelles et les instances de pouvoir afin de transformer l'environnement institutionnel de façon à rendre possible l'utilisation des capacités acquises collectivement (Coudel, 2009). Ainsi, la lutte contre la pauvreté doit viser aussi bien les individus que le cadre institutionnel dans lequel ils agissent.

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire à l'instar de l'ensemble des pays du monde est en proie aux effets du changement climatique et les collectivités territoriales dans l'optique de parvenir aux ODD devraient semble-t-il améliorer leur résilience par un engagement concret dans une optique d'adaptation ou d'atténuation. Pour l'action, la transition énergétique et socio-écologique semble se positionner comme une alternative. Par ailleurs, toutes les questions liées au déploiement de l'A21L dans la commune de Béoumi n'ont pas pu être abordées. D'autres études pourraient prendre en compte des aspects comme : les connaissances, attitudes et pratiques des populations liées au déploiement de l'A21L.

References:

1. Alexis Gonin, (2017). Ressources naturelles et développement des territoires en Afrique, MOOC Session 2017, transcription semaine 4, vidéo 4, Plateforme France Université Numérique, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
2. Amichia, A. F, (2014). Conférence : le rôle de la commune dans la Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020, Ligue des Enseignants d'Histoire-Géographie de Côte d'Ivoire, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire.
3. Côte d'Ivoire, Janvier (2016). Etude nationale prospective "Côte d'Ivoire 2040", Ministère du Plan et du Développement, Bureau national de la prospective et de la veille stratégique, rapport final, 162p.

4. Coudel E. (2009). Formation et apprentissages pour le développement territorial : regards croisés entre économie de la connaissance et sciences de gestion : réflexion à partir d'une expérience d'université paysannes au Brésil, Montpellier, CEMAGREF, Thèse de doctorat en agroéconomie, 420 p.
5. ERU, (2018). Valorisation des Agendas IRIS 21, Bruxelles Environnement, 6 Juin 2018, 29p.
6. Fontan, J.-M., Klein, J.-L. et B. Lévesque, Dirs (2003). Reconversion économique et développement territorial : le rôle de la société civile. Québec, Qc. Presses de l'Université du Québec.
7. Gagnon, C. (2007). Définition de l'Agenda 21e siècle local. Un outil intégré de planification du développement durable viable. Dans GAGNON, C. (Éd) et E., ARTH (en collab. avec). Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable.
8. Klein, J.-L. et D. Harrisson (2007). L'innovation sociale, Sainte-Foy, Qc. Presses de l'Université du Québec. DOI : 10.3917/eres.moula.2014.01
9. Klein, J.-L., Laville, J.-L. et F. Moulaert, Dirs (2014). L'innovation sociale, Toulouse, ÉRÈS
10. Konaté S. et Kampmann D., 2010. Atlas de la Biodiversité de l'Afrique de l'Ouest, Tomme III : Côte d'Ivoire, Abidjan et Frankfurt/Main.
11. Moulaert, F., MacCallum, D., Mehmood, A. et A. Hamdouch, Dirs (2013) International Handbook of Social Innovation : Collective Action, Social Learning and Transdisciplinary Research, Cheltenham (UK), Edward Elgar.
12. Sen A. (1987). Commodities and capabilities, Oxford University Press.